

LEFEBVRE
SARRUT

INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE

L'Index, sur 100 points, se calculera à partir de 4 à 5 indicateurs selon que l'entreprise fait moins ou plus de 250 salariés :

- L'écart de rémunération femmes-hommes,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- L'écart de répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés),
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- Le nombre de personnes du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Mesures d'accompagnement

Afin de faciliter la mise en œuvre du dispositif, le ministère du travail a publié un tableur de calculs pour aider les entreprises à calculer leur Index ainsi qu'une [première série de questions-réponses sur son calcul](#). Des référents régionaux ont été désignés au sein des Direccte pour aider l'ensemble des entreprises, quelle que soit leur taille à calculer leur Index et, le cas échéant, à mettre en place des mesures correctives.

Si l'entreprise obtient moins de 75 points, elle devra mettre en œuvre des mesures de correction pour atteindre au moins 75 points, **dans un délai de 3 ans**. Les entreprises qui ne publieront pas leur Index ou ne mettront pas en œuvre de plan de correction s'exposeront **d'une pénalité financière, jusqu'à 1% de la masse salariale**. De même, les entreprises devront réduire les écarts salariaux dans un délai de 3 ans, faute de quoi elles s'exposeront à la même pénalité. Un délai pourra toutefois être accordé en cas de difficultés économiques. Les contrôles et interventions de l'inspection du travail seront également renforcés pour passer de 1 730 à 7 000 par an.

Attention : pas de tableur disponible pour les sociétés de moins de 250 salariés

Index 2020 sociétés > 250 salariés	LSS	Moyenne	nombre de points maximum de l'indicateur
1- écart de remuneration (en %)	36	30	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	10	17	20
3- écarts de promotions (en points de %)	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	15	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	10	8	10
Total	86	85	